

Chapitre clos



C'est de Gaulle, et lui seul, qui a prononcé l'oukase.

Madame de Gaulle, ancienne élève des dominicaines, a-t-elle eu, en sous-main, la peau de « la Religieuse », comme le veut la rumeur depuis quarante-trois ans ? Bruno Cheramy, conseiller, à l'époque, du ministre de l'Information, n'en

croit rien : *« Jamais Alain Peyrefitte ne m'a dit : "Tante Yvonne est intervenue, il ne faut pas aller contre elle." »* En réalité, sans que cela ait jamais été dévoilé, c'est de Gaulle, et lui seul, qui a prononcé l'oukase. *« De Gaulle a tendu à Peyrefitte une lettre du cardinal Feltin, archevêque de Paris, qui était alors une autorité considérable : "Voilà ce que j'ai reçu. Il n'est pas question que le film sorte. Vous interdirez cela." »* Adressée en pleine campagne présidentielle, cette missive, que Bruno Cheramy a lue, *« était une lettre de menace pour ne pas dire du chantage. Elle disait à peu près ceci : "Ce film est inadmissible pour les catholiques de France qui sont majoritaires dans ce pays. Ces bons citoyens apprécieront, au moment de leur vote, ce qu'auront fait les pouvoirs publics." »* C'est Yvon Bourges qui se chargera de la basse besogne sans avoir voix au chapitre. Il n'en cherchera pas moins un bénéfice électoral en faisant, pour ses électeurs, un tiré à part de son discours à l'Assemblée...

Le film finit par sortir à l'été 1967. Un jugement a, certes, annulé l'interdiction, mais en coulisses l'affaire ne va pas de soi pour autant. C'est un troisième ministre, Georges Gorse, qui s'y attelle. Il envoie son conseiller, Romain Gary, visionner l'objet. Compte rendu – inédit à ce jour – de Gary : *« Ce film ne peut choquer que par l'ennui qui s'en dégage. »* Vlan ! *« Je tiens à rappeler, afin de ne pas être soupçonné d'impartialité [sic] totale, que j'ai signé il y a un an la pétition contre l'interdiction. [...] Que des chrétiens [...] puissent protester contre un film dont le seul intérêt est aussi un appel à l'authenticité de la foi dépasse entièrement mon entendement. »* Bref, pas de quoi fouetter un chat. Gorse part alors à l'assaut du Général. *« Dès lors que l'ordre venait d'en haut, explique Bruno Cheramy, il ne pouvait pas libérer, seul, "la Religieuse". Le Général a commencé par dire : " 'La Religieuse' est interdite, 'la Religieuse' restera interdite ! Point final." Gorse s'est obstiné. Jusqu'à ce qu'un jour, de Gaulle, en colère, lâche : "Ah ! Gorse vous m'emmerdez avec votre 'Religieuse'. Faites-en ce que vous voulez et ne m'en parlez plus." »*